

"Pas d'argent, pas de partis" : les Cantons pourraient en faire plus

Autor(en): **Miserez, Marc-André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 850

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1019470>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

"PAS D'ARGENT, PAS DE PARTIS"

Les Cantons pourraient en faire plus

■ (mam) Dans un précédent éditorial (DP 846), nous posions la question de l'aide aux partis politiques par l'Etat. Le sujet, on le sait, est délicat. Quelle forme d'aide proposer qui ne vienne pas encore creuser l'écart entre les partis "riches" et les partis "pauvres" ?

Actuellement, le financement des formations politiques provient principalement de leurs membres, et au

premier chef de leurs élus. Mais il est connu que les partis les plus proches des milieux économiques, idéologiquement ou personnellement, peuvent compter, selon les circonstances ou les élections, sur d'assez larges apports supplémentaires de ceux qui leur veulent du bien ou à qui ils veulent du bien.

Un appui à l'ensemble des forces politiques maintient donc une certaine égalité des chances, c'est pourquoi nous pensons qu'il y aurait lieu de revoir les formes de ce que l'on

pourrait appeler "l'aide au fonctionnement de la démocratie".

C'est dans ce but que nous avons récolté les données présentées ci-dessous sous forme de tableau. Si tous les cantons romands remboursent tout ou partie des frais d'impression des listes que les citoyens utilisent comme bulletin de vote, certains sont plus généreux que d'autres. Alors que Vaud ne prend à sa charge que le 50% de ces frais, Genève alloue à chaque parti une somme forfaitaire de 10 000 francs.

AIDE AU FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE DANS LES CANTONS ROMANDS (ELECTIONS CANTONALES)

	GENEVE	VAUD	VALAIS	FRIBOURG	NEUCHATEL	JURA
Impression des listes électorales	10 000 .- par parti, quel que soit le résultat des élections	Remboursement de 50% des frais pour les listes qui ont atteint le quorum	Remboursement pour les listes qui ont atteint le quorum	Remboursement pour les listes qui ont atteint le quorum. Calculé sur la base du nombre d'électeurs dans le canton + 20%	Remboursement pour les listes qui ont atteint le quorum	Remboursement pour les listes qui ont atteint le quorum
Expédition des listes	Prise en charge par le Canton et les Communes	Prise en charge par le Canton et les Communes	Prise en charge par le Canton et les Communes	Pas de prise en charge, l'Etat expédie uniquement la liste vierge	Prise en charge par le Canton et les Communes	Prise en charge par le Canton et les Communes
Autre matériel de propagande	Rien	Rien	Rien	Rien (une motion a été refusée récemment)	Rien	Distribution, dans une seule enveloppe
Jetons de présence (1) 1/2 journée Journée	90 .- 180 .-	90 .- 180 .-	90 .- 150 .-	85 .- 135 .-	75 .- 150 .-	90 .- 140 .-
Subventions aux groupes	50 000 .- annuels, divisés par le nombre de partis + 500 .- par député	Rien	5 000 .- annuels par groupe + 1000 .- par député	Rien	Rien	48 000 .- annuels répartis en fonction du nombre de députés

(1) Ces chiffres valent pour une séance du Grand Conseil. Pour se faire une idée de ce que "gagnent" les parlementaires, il faut prendre en considération les chiffres de la demi-journée, qui est la durée ordinaire d'une séance. A Genève, par exemple, celles-ci dépassent rarement les trois ou quatre heures. Les séances donnant droit au "double jeton" sont très rares. Il y aurait lieu d'ajouter à ces chiffres les jetons distribués pour les séances de commissions. Ceux-ci varient en fonction du "grade" qu'y occupe le député (président, rapporteur ou simple membre). En général, le barème n'est guère plus élevé que celui des séances normales du plénum.

La distribution de ces listes est prise en charge partout, sauf à Fribourg. Mais l'aide ne va guère au-delà. Des emplacements gratuits ou à tarif réduit sont prévus à peu près partout pour les affiches électorales. Le Jura prend à sa charge l'expédition des manifestes, programmes et autres, à condition que tout ce matériel soit expédié dans une seule enveloppe. La Chancellerie estime à 2000 francs l'économie ainsi réalisée par chaque parti qui participait à la récente élection du Gouvernement. Mieux que rien certes, mais encore faible quand

on sait que les frais d'une campagne comme celle qui s'annonce pour les élections nationales s'élèveront, dans le canton de Vaud, entre 100 et 200 000 francs par grande formation. Reste la rétribution des députés, auxquels les partis peuvent s'adresser. Comme on peut le voir, le cours du jeton de présence n'est pas particulièrement élevé. Les séances de groupe parlementaire non prévues à l'agenda officiel ne font que rarement l'objet d'une rémunération. Quant à l'allocation aux groupes, elle n'existe qu'à Genève, Valais et Jura.

Rien dans les trois autres cantons. La plupart des législations cantonales dans ce domaine datent d'il y a vingt ans. Elles n'ont pas été adaptées à l'inflation des coûts médiatiques.

Il est intéressant de noter que les deux cantons les plus généreux, Genève et le Jura, sont ceux qui disposent de la loi la plus récente. La première a été modifiée en 1983 et la seconde date de l'entrée en souveraineté du nouveau canton. Cette adaptation nous semble constituer un minimum.

VIVE LA "FORMULE MAGIQUE" Et les minoritaires ?

■ (réd.) A la suite du commentaire de J.-D. Delley sur l'actualité genevoise de la semaine dernière, la réaction d'Yvette Jaggi.

(y) A propos de l'accession de Bernard Ziegler à la présidence des TPG, Jean-Daniel Delley dénonce dans le dernier DP (no 849) la "formule magique" utilisée pour l'occupation des postes à responsabilités dans les régies et autres entreprises publiques. Il critique l'appartenance partisane comme critère d'une sélection qui devrait se faire en fonction de la seule compétence. JD ne prolonge pas le raisonnement, mais on peut imaginer qu'il vise par analogie les parlementaires et magistrats élus par le peuple pour le représenter et gouverner.

D'accord, les partis ne constituent que les moins mauvaises courroies de transmission nécessaires au fonctionnement de la machine démocratique. Mais ils sont seuls à remplir cette fonction de présélection dont ils peuvent s'acquitter d'autant mieux qu'ils comptent davantage de militants engagés et motivés dans leurs rangs respectifs.

Pour en revenir aux entreprises publiques, reconnaissons qu'elles sont effectivement "des organisations complexes, qui gèrent des budgets importants et à qui on demande des prestations de qualité". Mais cela ne les distingue pas fondamentalement des grandes administrations à l'échelle de la Confédération, du can-

ton ou de la grande commune. Transports, usines électriques, postes et téléphones n'ont pas l'exclusivité du service rendu au public ; car c'est à la même fin que l'on travaille dans les bureaux ou les salles d'ordinateurs. Et si des régies doivent satisfaire à certains impératifs de rentabilité, c'est qu'elles le peuvent, en raison des aspects commerciaux de leur activité, - et la compétence de leurs chefs n'y fait rien.

Non décidément, il n'appartient pas aux doubles minoritaires que sont en Suisse les socialistes romands de dénoncer la "formule magique" à laquelle ils doivent de participer au pouvoir. Dans une mesure parfois inférieure à leur importance réelle certes, et sans garantie absolue - comme le montre bien la bataille en cours pour le remplacement de Guido Nobel à la direction des PTT, probable préfiguration des manoeuvres en vue de la succession de Pierre Aubert.

Cesser de s'accrocher à la "formule magique" signifie en clair : laisser la droite majoritaire (libérale / radicale et / ou PDC selon les lieux) occuper tous les postes et assumer toutes les responsabilités, c'est-à-dire rejeter la gauche réformatrice hors du monde pour y méditer sur l'impureté d'icelui. La tentation du splendide isolement est déjà assez forte en Romandie pour que les socialistes n'y cèdent pas comme certains fédéralistes et toutes autres victimes du complexe de supériorité francophone.

LA FORET MEURT TOUJOURS

■ En écho aux affirmations fracassantes de la Fédération routière (DP 848), la forêt suisse ne cesse de répondre. Une réponse angoissée. Après Thurgovie et Tessin, c'est maintenant au tour de Berne: 49% des arbres malades (62% dans l'Oberland). Dans le même temps les autorités uranaises annoncent que la capacité maximale de ventilation du tunnel du Gothard sera dépassée en 1990 si l'accroissement du trafic des poids lourds continue au même rythme qu'actuellement : moins de 700 passages quotidiens en 1981, près de 1600 aujourd'hui, 2400 dans quatre ans. Alors que la part du rail dans le trafic marchandise du transit a passé en Suisse de 78 à 49%.

FAILLITES

■ J.-P. Ghelfi dans la *Lutte syndicale* du 21 janvier parle de "la fin des nouveaux libéraux": En six ans, de pouvoir, Ronald Reagan a amené les Etats-Unis dans "une pagaille proche de celle des années trente". Faillite de banques, agriculture au bord du gouffre, chômage et doublement de la dette publique. Le bilan de Mme Thatcher n'est guère meilleur. En France, le Gouvernement Chirac, qui a offert aux riches des milliards d'allègement fiscaux, ne trouve plus les millions nécessaires à calmer la colère des employés des services publics ... un beau gâchis.